



Les transports

Contexte

Les transports représentent le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES).

La pollution de l'air peut contribuer à l'émergence ou à l'aggravation de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires. L'Organisation mondiale de la santé fixe des valeurs limites en matière de polluants atmosphériques (particules fines, ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et monoxyde de carbone) afin de protéger la santé.

Source

Ces seuils sont néanmoins dépassés dans certains territoires français. Un Plan d'action national pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (PREPA) a été adopté pour la période 2022-2025, lequel comprend des actions en matière de transport.

En juin 2012, l'OMS a classé les effluents des moteurs Diesel comme "cancérogènes certains", et les émissions des moteurs à essence comme "cancérogènes probables".

Source

L'impact sanitaire et environnemental des transports est double : les véhicules motorisés diffusent des émissions de gaz à effet de serre et des polluants contaminant la qualité de l'air extérieur et influent également sur le bruit ambiant auquel sont soumis les riverains et les usagers.

Source

Règlementation

- Directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement
- Article L. 221-1 du code de l'environnement et son article d'application R. 221-1 : fixation des seuils à ne pas dépasser pour certains polluants atmosphériques
- Ordonnance n°2011-204 du 24 février 2011 : Obligation d'information des émissions de GES pour le transport de personnes, de marchandises et de déménagement
- Arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques
- Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite "LOM" : promotion des mobilités actives (vélo, marche), développement des transports en commun et de la mobilité électrique, intégration d'un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans les PCAET de certaines collectivités, etc.



Pour en savoir plus : [Site internet La Ref](#)

Certificats et labels environnementaux dans le secteur des transports

La **Vignette Crit'Air** est un certificat pour la qualité de l'air. Elle classe l'ensemble des véhicules selon leurs émissions polluantes. Elle s'appuie pour cela sur la norme Euro du véhicule et sa motorisation.



Le label **Objectif CO2** est une labellisation environnementale pour les prestataires de transport. Il valorise les entreprises de transport les plus performantes en matière d'énergie et qui agissent sur leur impact environnemental.



Conseils (réduire la pollution de l'air)



Achat de véhicules à faibles ou très faibles émissions (cf. obligation art. L224-7 du code de l'Environnement)



Inciter les fournisseurs à recourir à la cyclo-logistique pour les livraisons dès que cela est pertinent



Encourager la livraison et les déplacements via des moyens de transports peu émetteurs de GES (ferroviaire, fluvial, véhicules détenteurs d'une vignette Crit'Air 0 ou 1, etc..)



Imposer la formation à l'écoconduite pour les personnels affectés à la livraison dans les marchés



Dans le cadre des marchés de déplacements professionnels, privilégier les modes de transport peu émetteurs de GES (ferroviaire, co-voiturage, etc.)



Plan Régional Santé Environnement 3 :

Une étude réalisée en 2019 par Bruitparif et l'Observatoire Régional de Santé Ile-de-France a montré que le bruit des transports dans l'agglomération est responsable, chaque année, d'une perte de 10,7 mois de vie en bonne santé par habitant en moyenne au cours d'une vie entière. Ce chiffre s'élève à 3 ans pour les plus exposés.

Source : [Le Francilophone n°26](#)

Conseils (réduire la pollution sonore)



Limiter la propagation du bruit autour des voies ferroviaires



Construction de murs anti-bruit



Mise en place d'enrobés phoniques pour la chaussée



Exemple de clauses



Le bénéficiaire se réserve le droit d'accorder un sursis de livraison au titulaire s'il justifie de mesures et de précautions particulières pour réduire les impacts environnementaux liés aux transports et aux modalités de livraison (ex : optimisation des tournées de livraison, livraison en horaires décalés pour éviter la congestion, etc.)

(...)

Le titulaire recourt, lorsque les trajets le permettent, à des solutions alternatives au transport routier conventionnel utilisant l'essence ou le diesel comme carburant, dans un objectif de minimiser leur impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

(...)

Pour les prestations externalisées de transport routier réalisées dans le cadre du marché, le titulaire recourt, autant que possible, aux transporteurs détenteurs du label Objectif CO2 délivré dans le cadre du programme d'"Engagement Volontaire pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs" (EVE) ou démontrant un niveau de performance équivalent.

Le cas échéant, le titulaire informe l'acheteur de la part annuellement mobilisée des transporteurs routiers détenteurs du label Objectif CO2 ou équivalent pour la réalisation du marché et transmettra les justificatifs appropriés.

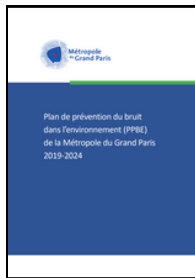
(...)

Sur le fondement de l'article L. 1431-3 du code des transports, le titulaire détermine annuellement la quantité de GES émise par le transport mobilisé durant l'exécution du présent accord-cadre et communique à l'acheteur sous format électronique en accès libre et facilement exploitable, au plus tard à la fin de chaque année civile, le tableau-bilan (...) complété par ses soins. En cas de sous-traitance de la prestation de transport, le titulaire exige de ses prestataires la transmission des données nécessaires à la réalisation de ce bilan et renseigne le tableau de manière consolidée pour l'ensemble des prestations réalisées.



CCTP Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique - Accord cadre relatif à des services de communications mobiles

Outils et guides :



Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole du Grand Paris



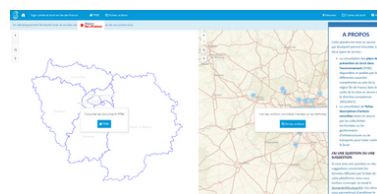
Information sur les zones à faibles émissions (ZFE)



Initiative d'un enrobé innovant à Limoges - CEREMA



Présentation des initiatives en matière d'enrobés phoniques - Bitume Québec



Plateforme d'informations sur les politiques mises en œuvre en matière de réduction du bruit en Ile-de-France

